

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET :** **Piste cyclable bords de Vienne - allée des Acadiens**  
**Acquisition d'un terrain de Mme Marie-Noëlle CZORNYJ et de**  
**Mlle Christelle CZORNYJ**

Mesdames, Messieurs,

*La ville de Châtellerault a aménagé une piste cyclable sur le tracé de l'ancien chemin de halage situé en bords de Vienne pour la partie comprise entre le quai Alsace Lorraine et le pont SNCF.*

*Afin de régulariser une situation où l'emprise foncière de la piste cyclable appartient toujours aux propriétaires riverains, il convient aujourd'hui d'acquérir les parcelles concernées par cet aménagement.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**VU** le compromis de vente en date du 6 février 2008,

**CONSIDERANT** l'intérêt public de cette opération,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir le terrain appartenant à Mme Marie-Noëlle CZORNYJ née AUBUGEAU, usufruitière et Mlle Christelle CZORNYJ, nue-proprétaire, situé en bords de Vienne formant la parcelle cadastrée section EM n°147 pour une surface de 189 m<sup>2</sup> au prix de 189€ toutes indemnités comprises, soit 1€ le m<sup>2</sup>.

2) d'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la ville, en l'étude de maître VINCENT, notaire à Dissay.

Le règlement de cette dépense sera imputée sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1027/4100.

**UNANIMITE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 30.07.08 n° 8442

Publié en mairie

Le 17.07.08

La 1<sup>ère</sup> adjointe

**Maryse LAVRARD**